

# MECHANICAL & THERMAL RESISTANCE

## Europe, Middle East and Africa (EMEA) Region

Ansell Healthcare Europe NV  
Riverside Business Park  
Blvd International, 55  
1070 Brussels, Belgium

+32 2 528 74 00  
+32 2 528 74 01

## Russia

Анселл РУС  
Краснопресненская  
Наб. 12, п. 3, оф 1103  
123610 Москва, Россия  
+7 495 258 13 16

## Applicable to Great Britain

1. For products that carry CE, the following mark also applies:



2. For products that carry CE 0493, the following mark also applies:



**UK IMPORTERS** Nitritex Limited, Ground Floor, 15 Kings Court,  
Willie Snaith Road, Newmarkey, Suffolk, CB8 75G,  
United Kingdom

Ansell (U.K.) Limited, Block C, Willerby  
Hill Business Park, Willerby, Hull, HU10 6FE,  
United Kingdom

# Ansell

2021-07

|    |                            |    |                             |
|----|----------------------------|----|-----------------------------|
| 1  | <br>EN ISO 21420: 2020     | 2  | <br>EN 388: 2016 + A1: 2018 |
| 3  | <br>ABCDEF<br>EN 407: 2020 | 4  | <br>ABCDEF<br>EN 407: 2020  |
| 5  | <br>GR<br>ISO 18889: 2019  | 6  | <br>ABC<br>EN 511: 2006     |
| 7  | EN 12477:2001+A1:2005      | 8  | <br>EN 16350: 2014          |
| 9  |                            | 10 |                             |
| 11 |                            | 12 | <br>TP TC 019/2011          |
| 13 | CA XX.XXX                  | 14 |                             |

## FR - MODE D'EMPLOI - GANTS ET MANCHETTES ANSELL DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MÉCANIQUES ET THERMIQUES

**UTILISATION :** Le présent mode d'emploi complète les informations spécifiques mentionnées sur les gants et/ou leur emballage primaire. Ces produits sont conçus pour protéger les mains (gants) ou les bras (manchettes) contre les risques identifiés par les pictogrammes indiqués, suivant les normes EN ou ISO correspondantes. Nous vous demandons instamment de veiller à ce que les produits soient utilisés uniquement dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont prévus, comme expliqué ci-dessous.

**EXPLICATION DES MARQUAGES ET PICTOGRAMMES APPARAISSANT SUR LES GANTS/EMBALLAGES :** **1. EN ISO 21420: 2020** - Veuillez lire ce mode d'emploi avant d'utiliser les produits, ou contactez Ansell pour obtenir de plus amples informations. Si le niveau X est mentionné sous l'un des pictogrammes, cela signifie que l'essai concerné ne s'applique pas, et que le produit n'est pas conçu, et par conséquent ne doit pas être utilisé pour ce risque spécifique. **2. EN 388: 2016 + A1: 2018 Protection contre les risques mécaniques** - A - Résistance à l'abrasion (niveau de performance 0 à 4) - B - Résistance à la coupe par tranchage (niveau de performance 0 à 3) - C - Résistance à la déchirure (niveau de performance 0 à 4) - D - Résistance à la perforation (niveau de performance 0 à 4) - E - Résistance à la coupe suivant les essais TDM de la norme EN ISO 13997 (niveau de performance A à F) - P - Protection contre les chocs (facultatif) = gants offrant une protection contre les chocs au niveau des articulations (ne s'applique pas aux doigts ; cette zone ne pouvant pas être testée). En l'absence de revendication de type P, aucune protection contre les chocs n'est prévue. **Avertissement :** Les niveaux de performance (A à E) revendiqués pour ces gants reposent sur des essais réalisés sur la paume du gant uniquement. Pour les gants composés de deux couches ou plus, ces niveaux de performance globaux ne reflètent pas nécessairement la performance de la couche extérieure du gant. Pour les gants présentant une structure différente sur la paume et le dos de la main, la protection mécanique se limite uniquement à la paume du gant. **3. EN 407: 2020 Protection contre la chaleur et la flamme.** **4. EN 407: 2020 Protection contre la chaleur** - A - Propagation de flamme limitée (niveau 0 à 4) - B - Chaleur de contact (niveau 0 à 4) - protection de la paume et du dos de la main - C - Chaleur convective (niveau 0 à 4) - protection de la paume et du dos de la main - D - Chaleur radiante (niveau 0 à 4) - protection de la paume et du dos de la main - E - Petites projections de métal en fusion (niveau 0 à 4) - protection de la paume, du dos de la main et de la manchette - F - Quantités importantes de métal en fusion (niveau 0 à 4) - protection du dos de la main et de la manchette. **Avertissement :** En cas de projections de métal en fusion, l'utilisateur doit quitter immédiatement son poste de travail et retirer son gant. Le gant n'élimine pas tous les risques de brûlures. Pour les gants composés de plusieurs couches, la performance s'applique à l'ensemble du gant uniquement, toutes couches confondues. **5. ISO 18889: 2019 Protection contre les pesticides secs ou partiellement secs** - Pour les gants présentant une structure différente sur la paume et le dos de la main, la protection se limite uniquement à la paume et aux extrémités des doigts du gant, et ne convient qu'aux activités de rentrée nécessitant une protection contre des résidus de pesticides secs ou partiellement secs demeurant sur la surface du végétal après l'application du pesticide. **Avertissement :** Les données de résistance aux pesticides sont susceptibles de ne pas refléter la durée de protection réelle sur le lieu de travail, ni la différenciation entre les mélanges et les substances chimiques pures. Il est par conséquent recommandé de vérifier que les gants conviennent à l'usage prévu, étant donné que les conditions sur le lieu de travail peuvent différer par rapport aux conditions d'essai en termes de température, d'abrasion et de dégradation. En cours d'utilisation, les gants de protection sont susceptibles de fournir une moindre résistance aux substances chimiques dangereuses en cas d'altération de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accrocs, les frottements et la dégradation causée par l'exposition à la substance chimique peuvent réduire de manière significative la durée d'utilisation réelle. En cas d'utilisation de substances chimiques corrosives, la dégradation peut représenter le facteur prioritaire à prendre en compte lors du choix des gants résistants aux produits chimiques. La durée du test n'est pas fondée sur la durée d'utilisation réelle ; l'essai de perméation s'effectuant de manière accélérée en faisant la surface de l'échantillon en contact permanent avec la substance chimique testée. Bien que la durée d'exposition puisse être supérieure lors de l'application sur le terrain d'un produit sous forme diluée, la surface entière n'est pas en contact permanent avec la substance chimique testée. **6. EN 511: 2006 Protection contre le froid** - A - Froid convectif (niveau 0 à 4) - B - Froid de contact (niveau 0 à 4) - C - Pénétration par l'eau (0 ou 1) - **Avertissement :** Il convient de noter que les gants obtiennent le niveau 0 sont susceptibles de perdre leurs propriétés d'isolation contre le froid lorsqu'ils sont mouillés. **7. Protection contre les risques liés au soudage :** **EN 12477: 2001 + A1: 2005. EN 12477A = Protection contre les risques liés aux applications de soudage à haute température, y compris le soudage à l'électrode et le soudage MIG. EN 12477B = Protection contre les risques liés aux applications de soudage à plus basse température qui exigent un niveau élevé de dextérité, y compris le soudage TIG.** Les gants portés dans les applications de soudage à l'arc ne doivent pas être utilisés comme protection contre les chocs électriques. Lorsque les gants sont mouillés, leur résistance électrique diminue. En temps normal, le gant ne laisse pas pénétrer les rayons UV à moins toutefois pas de méthode d'essai normalisée permettant de mesurer la pénétration des rayons UV. **8. EN 16350: 2014 Gants convenant aux environnements inflammables ou explosifs. MARQUAGES RÉGLEMENTAIRES :** **9.** Produit certifié conforme aux dispositions du règlement européen relatif aux équipements de protection individuelle 2016/425. Attestation d'examen de type (module B) et, s'il y a lieu, conformité avec le type reposant sur l'assurance qualité du processus de production (module D) attestée par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 70, B-9052 Zwiinaare. **10.** Produit certifié conforme aux dispositions du règlement relatif aux équipements de protection individuelle 2016/425, adapté pour la législation britannique. Attestation d'examen de type (module B) et, s'il y a lieu, supervision des contrôles qualité des produits (module C) ou conformité avec le type reposant sur l'assurance qualité du processus de production (module D) attestée par Satria Technology Centre, Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD, Royaume-Uni. Pour obtenir la déclaration de conformité européenne ou britannique, consultez le site [www.ansell.com/regulatory](http://www.ansell.com/regulatory). **11.** Aptitude au contact alimentaire. Les produits porteurs de ce pictogramme respectent les règlements européens 1935/2004 et 2023/2006, ainsi que toutes les réglementations nationales en vigueur relatives aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. **12.** Produit certifié conforme aux dispositions du règlement technique TP TC 019/2011 en vigueur en Russie. **13.** Certifié d'approbation conformément aux dispositions de la réglementation britannique (selon le numéro du certificat). Pour obtenir de plus amples informations sur les performances des gants/manchettes, consultez le site [www.ansell.com](http://www.ansell.com). **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** **1.** Utilisez jamais les gants/manchettes avec des produits chimiques liquides. Si les produits sont utilisés pour protéger le porteur lors de l'application de pesticides, il convient de les utiliser uniquement contre les pesticides secs ou partiellement secs. Notez qu'il existe un risque que les pesticides soient absorbés par les gants comportant un revêtement textile. Avant toute utilisation, examinez les gants/manchettes pour déceler tout défaut ou toute imperfection. Évitez de porter des gants dont l'intérieur est sale. La salinité est en effet susceptible d'occasionner une irritation, avec pour conséquence une dermatite voire une lésion cutanée beaucoup plus grave. Les gants/manchettes ne doivent pas être utilisés avec une flamme nue, sans éteindre la flamme. **2.** Évitez de porter des gants/manchettes EN 407 contre la chaleur et la flamme. Les produits certifiés conformes à la norme EN 407 ne sont pas destinés à être utilisés en conditions humides pour assurer la protection contre la chaleur. Il est impératif de nettoyer, de laver ou d'essuyer les gants/manchettes avant de les ôter. Évitez de toucher des surfaces contaminées à mains nues. Les gants/manchettes présentant une résistance à la déchirure de niveau 1 ou plus (selon la norme EN 388) ne doivent pas être utilisés comme protection contre des lames dentées ou lorsqu'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement. Les gants/manchettes convenant au contact alimentaire peuvent être associés à une migration avec certaines denrées spécifiques. Pour connaître les éventuelles restrictions spécifiques applicables et savoir avec quels aliments les gants peuvent être utilisés, contactez votre fournisseur ou consultez la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell. Si les gants/manchettes comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments. Assurez-vous que les gants/manchettes utilisés dans des environnements explosifs (ATEX) sont conformes à la norme EN 16350. Les utilisateurs portant ces produits doivent être équipés de chaussures et de vêtements assurant une mise à la terre adéquate. **Avertissement !** Il est impératif de ne pas débaler, ouvrir, ajuster ou ôter les gants/manchettes en présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Les effets de vieillissement, l'usure, la contamination et l'endommagement peuvent altérer les propriétés électrostatiques des gants/manchettes, lesquelles risquent de ne pas être suffisantes dans les environnements inflammables enrichis en oxygène qui nécessitent la réalisation d'évaluations supplémentaires. Si les gants/manchettes sont utilisés dans le cadre d'applications de soudage, assurez-vous qu'ils mentionnent la norme EN 12477. **CONSTITUANTS/MATIÈRES PREMIÈRES DANGEREUSES :** Certains gants/manchettes sont susceptibles de contenir des ingrédients dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergie chez les personnes sensibles, lesquelles peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. **14. Avertissement :** Les gants/manchettes contiennent du latex naturel, cela sera mentionné sur l'emballage. **LES PRODUITS CONTIENANT DU LATEX NATUREL PEUVENT PROVOQUER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES** auprès des personnes sensibles. **INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN :** **Entreposage :** Entrepochez les produits à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec, en les laissant dans leur emballage d'origine. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone. Entrepochez les gants/manchettes correctement dans les conditions susmentionnées. De cette façon, leurs performances resteront intactes et leurs caractéristiques ne subiront pas de variation importante. Si certains effets liés au vieillissement ou à l'entrepochage sont à prévoir, une date d'expiration est mentionnée sur les gants/manchettes concernés et/ou leur emballage. **Nettoyage :** Les gants/manchettes qui peuvent être lavés portent un pictogramme qui apparaît dans les informations spécifiques figurant sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage. Pour ces produits, les niveaux de performance avant utilisation ne sont pas notés à l'issue d'un (1) cycle de lavage. Les performances des produits après un lavage suite à une période d'utilisation relevant de la responsabilité du client ou de la personne en charge du lavage. Ansell décline toute responsabilité à cet égard. **MISE AU REBUT :** Les produits utilisés ayant été exposés à des produits chimiques contaminés par des matières infectieuses ou d'autres substances dangereuses, comme des résidus de pesticides, doivent être mis au rebut et ne doivent pas être réutilisés. Il convient également de jeter les gants/manchettes dès l'apparition du moindre signe de dégradation lors de l'utilisation (décoloration, déchirure ou fragilisation, par exemple). Il vous est instamment demandé d'éliminer les produits en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

# Ansell